

Règlement du CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Heures d'ouverture:

Lundi : de 8h à 12 ho5 et de 12h55 à 16h05

Mardi: de 8h à 12 ho5 et de 12h55 à 16h05

Mercredi : Fermé

Jeudi: de 8h à 12 ho5 et de 12h55 à 16h05

Vendredi : 8h55 à 11h10

Fermé pendant la récréation de 10 h, ouvert pendant la récréation de 16h

Comment venir au CDI?

- Pendant les heures de permanence, après s'être inscrit auprès du surveillant et pour toute l'heure.
- Ponctuellement pour l'emprunt d'un livre, en début d'heure de préférence ou pendant la récréation de l'après-midi.
- En classe entière, accompagnés d'un professeur.
- Durant la <u>demi-pension</u>: s'inscrire directement auprès du professeur documentaliste. Attention: pas d'arrivée après 13h10. Les ordinateurs sont réservés aux devoirs.

Comment se comporter au CDI?

- x Les cartables sont déposés à l'entrée du CDI.
- x Les bavardages sont interdits et les déplacements sont limités.
- x Les documents utilisés seront convenablement remis à leur place.
- x Les téléphones portables, baladeurs, consoles et autres jeux sont interdits.
- x L'utilisation des tablettes n'est pas possible au CDI.

Pourquoi venir au CDI?



Faire des recherches scolaires ou culturelles

Faire des jeux éducatifs (français, mathématiques, histoire, géographie, etc.)

<u>Nota bene</u>: L'utilisation des ordinateurs est surveillée, les discussions en ligne, réseaux sociaux, blogs, vidéos et autres jeux sont interdits.

Comment emprunter des livres au CDI?

Tout emprunt ou retour de documents doit être signalé au professeur documentaliste.

L'emprunt est limité à deux documents à la fois. La durée du prêt est d'un mois pour les livres, une semaine pour les magazines.

L'élève doit surveiller la date de « retour du livre » indiquée à la fin de celui-ci, s'il ne veut pas recevoir une amende (destinée à racheter le livre).

